
Audience sur le programme 354 Administration territoriale de l'État Commission des Lois du Sénat 3 novembre 2025

La Commission des lois du Sénat a reçu en audience les organisations syndicales représentatives de la fonction publique d'Etat pour les entendre sur le programme budgétaire de l'ATE.

La FSU a mis en avant le manque criant de moyen matériel, les difficultés que cela induit dans la capacité des agent-es à remplir leurs missions. Les 50 postes inscrits au PLF pour l'ATE au niveau national est une réponse bien trop faible face à cela. Elle a par ailleurs pu exprimer sa vision des conséquences de l'hyper-préfectoralisation et faire un bilan du fonctionnement des SGCD.

Pouvoir des préfets

La mainmise des préfets sur l'ATE entraîne une forte disparité entre les territoires, du fait de leur pouvoir de dérogation. En effet, ces dérogations vont à l'encontre de la recherche de l'intérêt général dans les décisions, qui devraient être basées sur des faits scientifiques et des avis techniques étayés.

Le pouvoir des préfets de nommer et noter les chefs de service des DDI risque d'avoir pour de couper les DDI des ministères techniques, privilégiant les directives préfectorales au détriment des missions régaliennes portées par ces ministères.

La poursuite de la préfectoralisation des services déconcentrés cumule plusieurs effets néfastes : une diminution continue des moyens des services et une dégradation de la qualité du service rendu, les préfets se montrant souvent perméables aux intérêts économiques locaux.

La conséquence de cette organisation c'est que les politiques publiques sont de plus en plus décidées localement selon la seule vision des préfets, contrairement à la volonté affichée de redonner du pouvoir à l'échelon territorial.

Lire [l'analyse de la FSU Ecologie sur les nouvelles prérogatives des préfets](#)

Bilan des SGCD

La mise en place des SGCD a été trop rapide et mal préparée, avec peu d'informations et aucune harmonisation entre ministères.

Le bilan est largement négatif, aussi bien pour les agent-es des SGCD que pour ceux et celles des DDI. Les agent-es des SGCD connaissent mal les missions techniques des DDI, ce qui crée des incompréhensions et une rupture entre personnels de terrain et personnels administratifs.

Les SGCD doivent gérer autant de procédures qu'il existe de ministères (en matière d'action sociale, de formation, de gestion RH, etc.), ce qui complique fortement leurs missions.

Les usagers en subissent aussi les conséquences : suppression de nombreux accueils physiques dans les DDI, et accueil téléphonique centralisé en préfecture souvent défaillant.

La complexité des hiérarchies, la perte d'outils adaptés et le manque de lisibilité de l'administration entraînent fatigue, stress et tensions internes.

L'IGA, dans le cadre de sa mission sur l'ATE, alerte d'ailleurs sur la forte hausse des risques psychosociaux (RPS) au sein des SGCD.

Les contraintes qui pèsent sur le budget 354, croissantes d'année en année et désormais extrêmes, font obstacle à la mise en œuvre de plusieurs sujets dont certaines politiques pourtant essentielles (QVT et formation en particulier). Dans un contexte de grande tension en effectif, cette difficulté budgétaire aggrave le manque de moyens globaux permettant de proposer un service RH à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui (attractivité de l'emploi public, fidélisation des agents, etc.).

Le 6 novembre lors du CSA des DDI, les organisations syndicales ont adopté une motion qui exprime les mêmes inquiétudes.

Sur l'ensemble de ces thématiques, le Sne-FSU soutient cette motion intersyndicale

FSU Ecologie / Sne-FSU

2 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37